

1996
 ON
 che Data
 Télécom
 Afrique
 conquis
 continent
 Togo, au
 Tchad, au
 mission, en Côte
 ivoirite
 ivoirite
 ivoirite
 principe
 Congo, il
 cadente le
 de mono-
 esté étant
 r la com-
 muni-
 L'admi-
 nistrati-
 on susce-
 pti-
 on opé-
 ra-
 de lignes
 les lignes
 et demi le
 l'Afrique
 bis le ré-
 négalais,
 les rangs,
 rence —
 reuse of-
 charmée.
 Vincent
 CODER
 4 = 1
 8 = C
 = O
 = J
 = D
 MAUX
 URS
 de

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50^{ème} année - numéro 660

23 AOÛT 1996 - 150 Francs CFA

UNITÉ ET PAIX

THÈME DU PÈLERINAGE MARIAL NATIONAL À LA GROTTTE NOTRE-DAME D'ARIGBO DE DASSA-ZOUMÈ, LES 10 ET 11 AOÛT 1996

Ils sont encore cette année, des dizaines de milliers de fidèles à effectuer au Bénin, les samedi 10 et dimanche 11 août 1996, le pèlerinage marial national à la Grotte Arigbo de Dassa-Zoumè, aux pieds de la Vierge Marie. Ils sont venus de nos six départements et des pays de la sous-région comme le Togo, le Niger, le Nigeria, le Burkina Faso, le Gabon, la Côte d'Ivoire et d'ailleurs vénérer notre Mère du Ciel et de la terre, implorer son intercession et réflé-

chir ensemble sur le thème choisi et proposé à leur méditation par la Conférence épiscopale du Bénin :

UNITÉ ET PAIX.

C'est à S. Exc. Mgr Antoine Ganyé, premier Evêque du tout nouveau Diocèse

de Dassa-Zoumè qu'est revenue la charge de présider cet important rendez-vous de prière.

On comprend dès lors la joie de Mgr Ganyé qui a spontanément et de gaieté de cœur accepté de dire la messe du samedi 10 août, à 20 heures, en lieu et place des nouveaux prêtres de l'année qui n'ont pas pu faire le déplacement sur Dassa-Zoumè.

Cette messe, il l'a lui-même intitulée «Messe d'accueil et d'action de grâce pour les bienfaits du Seigneur depuis le pèlerinage national précédents». Pour lui et à travers cette messe, l'occasion est donnée aux pèlerins de vivre, en avant-goût, le but et le thème du pèlerinage marial National 96 : «Notre-Dame d'Arigbo, s'est-elle exclamé, m'a chargé de vous dire qu'elle vous accueille et qu'elle est contente que vous soyez ici. Déposez donc à ses pieds et

(Lire la suite à la page 8)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



ÉDUCER LES CONSCIENCES AU RESPECT DE TOUTE PERSONNE

(...) Tout en conservant son organisation spécifique, ses traditions particulières et ses valeurs culturelles, morales et spirituelles essentielles pour la cohérence nationale, un État a le devoir de demeurer ouvert et accueillant aux hommes qui cherchent une terre où s'installer. La véritable intégration suppose la reconnaissance par les nouveaux arrivants des règles qui régissent la vie de la communauté nationale, que tous se doivent de respecter, et le dialogue entre toutes les composantes de la société. Mais il faut aussi guider avec patience ceux qui veulent s'intégrer dans la collectivité qui les reçoit, pour qu'ils acceptent avec bienveillance les contraintes inhérentes à la vie sociale, tout en conservant leur propre culture. Le sens de l'accueil et de la solidarité, en particulier à l'égard des plus défavorisés ne peut que contribuer à faire croître chez tous une participation active à l'édification d'une société toujours plus conviviale et respectueuse des différentes sensibilités qui la composent.

Dans le cadre social, il convient de faire une place toute particulière à la cellule qui en constitue la base, l'insitution familiale. Par elle, se construisent les liens humains fondamentaux de la société. C'est l'engagement stable entre un homme et une femme qui fonde la famille, édiflée sur les valeurs de la durée et de la fidélité, nécessaires pour le développement spirituel, moral, psychologique et physique de tous ses membres. Nous devons être as-

surés que les relations fraternelles qui s'apprennent dans la famille, par l'éducation et l'attention affectueuse de chacun, ne peuvent qu'aider à la croissance harmonieuse et pacifiée des personnalités.

Avec l'éclatement des régimes totalitaires, la promotion des droits de l'homme a connu des avancées significatives dans de nombreux pays. Mais on observe toutefois chez certains peuples la tentation de se replier sur eux-mêmes, de faire parler les armes plus souvent que d'accepter le dialogue et la négociation pour régler les conflits et pour faire advenir la paix dont tous ont besoin; dans ce domaine, je salue les efforts des États qui se sont employés à soutenir les négociations de paix et à apporter une aide matérielle, un réconfort moral et spirituel aux populations, dans les différents points du globe où se poursuivent des luttes fratricides. Je tiens à redire toute l'espérance que je porte aux Autorités des pays qui ont l'expérience d'une tradition de dialogue, de vie démocratique et d'accueil, et qui ont participé au processus de pacification dans différents continents, promouvant ainsi les valeurs de liberté, de justice et de solidarité.

Vous savez l'attachement du Saint-Siège au plus fondamental des droits de l'homme, sur lequel reposent tous les autres droits, celui de tout être humain à voir reconnaître sa dignité. En effet, le regard que nos contemporains portent sur leurs frères passe par l'éducation des consciences au respect de toute personne, depuis sa conception jusqu'au terme naturel de sa vie. L'existence de l'homme ne peut pas être fondée seulement sur la reconnaissance sociale que lui accorderaient ou que refuseraient de lui accorder ses frères en humanité. L'avenir de l'être humain et de la société est lié au regard que nous portons sur les personnes, en particulier les plus faibles et les plus démunies, car en promouvant leur dignité et en leur témoignant de la compassion, c'est toute l'humanité que nous faisons grandir. Devant elles, la raison nous pousse à reconnaître l'être profond, l'être spirituel, au-delà de ce qui apparaît au simple regard. Dans cet esprit, je souhaite que la pensée de l'Église catholique soit accueillie, et que les médias aient le souci de contribuer à la faire connaître avec objectivité (...)

Jean-Paul II
 15 décembre 1995
 Présentation des lettres de créance
 de l'Ambassadeur des Pays-Bas
 près le Saint-Siège à Rome



LE THÉÂTRE DES INJUSTICES

Une certaine presse, ces semaines-ci, s'est préoccupée de la justice. Elle a tenu avec le troisième pouvoir l'un de leurs rendez-vous annuels avant de le rejeter une fois de plus dans l'oubli, dans cet oubli là où, à l'abri des regards et des consciences, il sombre progressivement, piteusement et dangereusement dans un hieux dévoiement. Elle nous aura abreuvé d'une chronique qui n'apporte d'assouvissement qu'à notre curiosité: une chronique qui a ses regrettables injustices, ses indiscretions inopportunes et sa participation à l'omerta qui drapè les dysfonctionnements d'une justice malade.

Mais cela est dans l'ordre des choses, car malheureusement sous le soleil béninois, l'histoire ne cesse de bégayer.

La première session d'Assises 1996 s'est ouverte à Cotonou. Un canard de la place écrivait ainsi il y a quelques semaines «un accusé, des témoins, un président de la Cour, des juges, le greffier, des parents, le ministère public, des gendarmes, des avocats, une foule d'amis et de parents, voilà le décor planté des Cours d'Assises». L'on aurait

(Lire la suite à la page 6)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

RECRUTEMENT SUR CONCOURS D'AGENTS PERMANENTS DE L'ÉTAT ET D'AGENTS CONTRACTUELS:

TOUT DOIT SE JOUER COMME CARTES SUR TABLE

Comme tout le monde le sait, le Président de la République du Bénin, Chef de l'État, Chef du gouvernement, le général Mathieu KÉRÉKOU, a sacrifié à la tradition en adressant un message à la Nation à l'occasion de la fête nationale du premier août 1996, trente-sixième anniversaire de l'indépendance de notre pays. C'est la première fois que l'actuel Chef de l'État s'adresse ainsi au peuple béninois depuis sa prestation de serment le 04 avril 1996 à Porto-Novo.

Indiquant les grandes lignes de sa politique et de celle de son Gouvernement, le Président Mathieu KÉRÉKOU s'est longuement apesanti, entre autres dossiers, sur le volet social de son action gouvernementale, un terrain sensible sur lequel les Béninois et les Béninoises l'attendent le plus.

« Notre objectif, a dit le Chef de l'État, est donc de favoriser la régionalisation du développement, tout en bannissant le régionalisme, et de faire en sorte que les populations de nos villes et de nos campagnes puissent bénéficier d'une juste redistribution du revenu national, par une nouvelle éthique du travail, par une véritable moralisation de la vie publique, et par la promotion d'une culture de la solidarité et du partage ».

Et plus loin il poursuit : « Notre ambition nationale est de donner à chaque Béninoise et à chaque Béninois, sa chance dans la vie, et de lui assurer le minimum social tels que la santé, l'éducation, le logement, l'habillement, l'eau potable, l'électricité, la sécurité alimentaire, etc.

« Dans cette voie, mon gouvernement a décidé, avec l'appui de ses partenaires au développement, d'engager une lutte sans merci contre le chômage.

« Ainsi dans les prochaines semaines, il sera procédé au recrutement d'environ mille (1.000) agents permanents de l'État par voie de concours; et d'ici à la fin de l'année 1996, cinq mille (5.000) agents contractuels essentiellement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, seront recrutés par des voies de concours et par poste.

« En outre un programme de revalorisation des quatre-vingt-quinze (95) fermes d'État abandonnées permettra, sur une durée de un (1) à cinq (5) ans, de mettre en place sur ces périmètres une centaine d'exploitations agricoles.

« Ce programme permettra d'installer cinq cents (500) exploitants agricoles, et pourra générer, à terme, deux mille (2.000) emplois.

« Enfin, a dit le Président de la République, la poursuite des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (TUHIMO),

exécutés sous l'égide du ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme par l'Agence d'exécution des travaux urbains (AGETUR), permettra d'absorber l'équivalent de mille cent (1.100) emplois.

« Au total, et sans tenir compte de l'action des autres structures existantes à savoir : l'agence pour la dimension sociale du développement (AGSDG), le Projet d'appui aux petites et moyennes entreprises (PAPME), le Projet d'appui au développement de micro-entreprises (PADME), l'Agence pour la promotion des initiatives de base (AGEPIB), le Campus-Bénin et le programme de restructuration de la société nationale d'industrie des corps gras (SONICOG), nous pouvons chiffrer à sept mille cinq cents (7.500) le nombre d'emplois qui seront mis à la disposition de nos défilés, diplômés sans emploi et autres demandeurs d'emploi ».

Ces propos du Chef de l'État ne peuvent susciter qu'un regain d'espoir au sein des populations, notamment dans les rangs des diplômés à la recherche d'emploi.

C'est ainsi que, par note n° 28/MPFRA/DC/DIFOPEC, le ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative, vient de communiquer que le gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de promotion de l'emploi, a décidé d'organiser les 28 et 29 septembre, au titre de l'année 1996, le recrutement d'agents permanents de l'État et d'agents contractuels.

Arrêtons-nous quelque peu sur ce dernier et important volet social de l'action du gouvernement du général Mathieu KÉRÉKOU au titre de l'année 1996 :

— recrutement sur concours de six cent quatre-vingt-treize (693) agents permanents de l'État,

— recrutement sur concours de cinq mille huit cent quinze (5.815) agents contractuels.

Il s'agit bien de deux ordres de recrutement même si les épreuves devraient être identiques pour chaque catégorie d'agents.

Cependant, quelque part, on sent de la gêne en parcourant ladite note du ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative.

Pour chaque ordre de recrutement et pour chaque catégorie d'agents, le nombre de places mises au concours et surtout les conditions d'accès au concours sont bien définies.

Entre autres,

— les candidats au concours de recrutement d'agents permanents de l'État doivent payer un droit d'inscription variable suivant les catégories alors que les candidats au concours d'agents contractuels en sont dispensés;

— les candidats au concours de recrutement d'agents permanents de l'État doivent préciser le concours choisi et le centre de composition alors qu'il est demandé aux candidats au concours de recrutement d'agents contractuels de s'engager à servir l'État pendant la durée du contrat — 01 an au minimum — au poste et dans la localité pour lesquels le concours est ouvert.

Et pourtant la note précitée du MPFTRA indique bien, dès le départ, que « les agents contractuels seront retenus de préférence sur la liste supplémentaire des admis au concours de recrutement d'agents permanents de l'État ».

Primo : Est-ce à dire que le paiement du droit d'inscription par les candidats au concours pour le recrutement d'agents permanents de l'État leur confère quelque préséance dans l'appréciation et dans la notation de leurs copies ?

Secondo : Alors que les candidats au concours pour le recrutement d'agents contractuels auront à préciser, lors du dépôt de leurs dossiers, la localité où ils aimeraient servir, au nom de quel principe préférerait-on aux admis parmi eux des candidats au concours pour le recrutement d'agents permanents de l'État qui ne sont pas astreints à fournir une telle précision ?

Tertio : Demander aux candidats au concours pour le recrutement d'agents contractuels de préciser la localité où ils aimeraient servir ne suppose-t-il pas que lesdits candidats doivent être informés, au départ, du nombre de postes mis au concours par catégorie et par localité ?

Ce sont là autant de questions troublantes. Les réponses à y apporter permettront de voir un peu plus clair dans ces recrutements.

En ces temps où la moralisation de la vie publique constitue un des défis majeurs pour le développement harmonieux du Bénin, le général Mathieu KÉRÉKOU doit veiller à ne pas permettre aux chefs de file qui l'ont soutenu pendant la campagne présidentielle et le soutien encore, de faire de ces recrutements l'occasion de récompenser leurs partisans au lieu de penser purement et simplement à tous les fils et filles du Bénin à la recherche d'emplois. Car les précieux jalons de la lutte sans merci contre le chômage ne doivent laisser aucun goût amer, aucun soupçon de prévarication, de parodie ou de chasse-gardée au risque de n'être qu'un gros, un très gros marché de dupes.

Tout doit se jouer comme cartes sur table. Il y va de l'honneur du pays et de la crédibilité de ceux qui nous gouvernent.

Certes, l'État ne saurait être le seul pourvoyeur d'emplois ni le gros pourvoyeur d'emplois. Mais il a la responsabilité de créer, à la fois, les conditions favorables à l'éclosion des petites et moyennes entreprises, génératrices d'auto-emplois et un environnement incitatif qui permette aux opérateurs économiques et aux partenaires au développement de mettre des emplois permanents à la disposition des défilés, des diplômés à la recherche d'emplois et autres demandeurs d'emploi.

C'est pourquoi, par souci de transparence et d'efficacité, et pour le bien de tout le monde, le gouvernement gagnerait à confier l'organisation, le déroulement, la correction et la proclamation des résultats des concours à une structure compétente dont l'objectivité ne saurait être ternie par aucune pression politique, ni par aucune magouille.

Guy Dossou-Yovo

"LA CROIX DU BENIN"

Abonnement de Six mois 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
 Abonnement de Biersalut 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
 Abonnement Annuel 20.000 F CFA et plus (200 FF)
 Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gabon	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	5.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

Directeur de Publication : **BARTHÉLEMY ASSOGBA CAKPO**

Dépôt légal n° 811

Tirage : 5.000 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

LES SOCIÉTÉS BÉNINOISES TRADITIONNELLES ET LA QUESTION DE L'HOMOSEXUALITÉ

Dans un article paru le 04 novembre 1994 dans les colonnes de ce même organe, et intitulé «La prostitution existait-elle déjà en Afrique avant le XX^e siècle?», je répondais par l'affirmative à l'existence de cette sexualité commerciale. Mon interrogation porte cette fois-ci sur une pratique encore plus déshonorante pour l'être humain en ce qu'elle est contre nature et s'apparente à une déviation sexuelle contraire à toutes considérations morales et religieuses.

*
* *

Les Sociétés Béninoises ont-elle connu, en leur sein, à un moment donné de leur histoire, des gens qui éprouvent une attirance sexuelle pour des personnes de leur sexe ? Posée aux détenteurs des sources orales des différents groupes ethniques de la République du Bénin, cette question a toujours suscité chez ceux-ci, une réponse négative et un grand étonnement suivi d'une série d'interrogations. Comment peut-on être homosexuel ? Comment une pareille pratique est-elle possible, faisable ? Où a-t-on jamais vu ou appris l'existence d'un tel comportement ? Ils vont parfois jusqu'à se demander comment un interlocuteur peut même se permettre de poser une telle question qui, d'après eux, est indécente et n'a pas sa raison d'être.

De l'abondante documentation écrite et actuellement disponible sur le pays dans diverses disciplines des Sciences Humaines ou Sociales, il n'a jamais été question du moindre indice sur l'homosexualité; même les archives coloniales sont muettes à ce sujet.

Alors qu'il existe dans le vocabulaire de la quasi-totalité des langues béninoises des mots pour désigner la prostitution, la prostituée, le fait de se prostituer, il n'existe aucun mot pour nommer l'homosexualité ou un quelconque comportement pouvant s'apparenter à cette pratique sexuelle.

CONCLUSION

À l'étape actuelle de la recherche, il est permis d'affirmer que nous avons la certitude que les sociétés béninoises n'ont pas connu la pratique homosexuelle. Est-il possible d'étendre au reste des autres Noirs Africains cette inexistence de l'homosexualité ? Il est hasardeux de le faire. L'essentiel serait d'attendre d'entreprendre de façon systématique et exhaustive des monographies locales ou régionales sur la question. En pays Hausa du Nord du Nigeria, il est par exemple question des Dandahudu, vocabulaire qu'on pourrait traduire par homosexuels. Mais à quand remontent les origines d'une telle pratique et de quoi s'agit-il plus précisément ? Les études ultérieures nous éclaireront à ce sujet.

Tel est, pour le moment, l'état historique de la situation homosexuelle dans les sociétés béninoises traditionnelles où la presse contemporaine ne fait état d'aucun cas d'homosexualité. Toutefois, dans des centres urbains de maints pays d'Afrique Noire, il est aujourd'hui question de cas d'homosexualité. Mais s'agit-il d'un comportement naturel ou imitatif de modèles importés ? L'aspect moderne de la question n'est plus du domaine de l'historien plutôt préoccupé de l'évolution diachronique d'une réalité sociale anormale au vu des normes universelles admises.

A. FÉLIX IROKO

ATLANTA 96 UN PARCOURS LABORIEUX POUR LES AFRICAINS

24 ans après, Atlanta 96 (États-Unis) a failli rejoindre Munich 72 (Allemagne) dans le tableau sombre des jeux olympiques.

En effet, pendant que les différentes délégations étaient préoccupées par la conquête des médailles (or, argent, bronze) et par conséquent des titres olympiques; des hommes sans lois et sans foi, dépourvus de tout bon sens et appelés terroristes ont choisi de se manifester. Et pour ce faire, ils ont frappé en plein cœur des Jeux Olympiques au Parc du Centenaire, en perpétrant un attentat. Leur seul but est de semer la panique et de mettre ainsi prématurément fin à cette belle manifestation sportive. Mais contrairement à ce qui s'était passé aux Jeux Olympiques de Munich (Allemagne) en 1972 où 11 athlètes israéliens furent exécutés de sang froid par des terroristes palestiniens qui s'étaient infiltrés, par on ne sait quel miracle, dans le village olympique sans se faire remarquer par la police. Le bilan de ce malheureux et regrettable attentat est de 2 morts (une Américaine et un cameraman turc terrassé par une crise cardiaque) et une centaine de blessés plus ou moins graves. Malgré cette déchirure les jeux ont continué. Ce qui a permis aux Africains d'arracher, de haute lutte, la médaille d'or dans le tournoi olympique de football et dans d'autres disciplines.

BONNE LEÇON DE FOOTBALL AUX SUD-AMÉRICAINS

Longtemps relégué aux derniers rangs et souvent victime d'un arbitrage à coloration raciste, le football africain, par le biais du Nigeria, a administré une bonne leçon d'efficacité aux sud-américains en leur arrachant le podium de la médaille d'or dans le tournoi olympique de football.

INCROYABLE MAIS VRAI

En effet, personne ne pouvait rêver à une quelconque victoire d'équipes africaines dans ce tournoi olympique de football en raison de la présence de très grandes équipes nationales de football parmi lesquelles nous pouvons citer l'Argentine de Diego Armando Maradona et le Brésil de Bebeto; mais les Nigériens habités par un patriotisme absolument remarquable et une volonté manifeste de refaire surface après leur petite

prestation en 1994 en coupe du monde mais aussi leur absence coupable en coupe d'Afrique des nations en janvier 96 alors qu'ils avaient un titre à défendre, ont créé la grande surprise en bouleversant la hiérarchie du football international.

Tout avait commencé après les matches de poule en 1/4 de final quand les Nigériens ont défaits les Mexicains en les battant par le score de 2 buts à 0. Ce fut alors le tour des Brésiliens, pourtant victorieux des Nigériens en match de poule (1 but à 0) et favoris de l'épreuve, de recevoir une bonne leçon de football (4 - 3 après prolongation) à la demi-finale, et enfin de parcourir les Argentins qui vont se faire surprendre en finale (3 buts à 2) par le jeu offensif joyeux, et la faculté de remonter au score des Nigériens.

Le Nigeria de Kanu a donc donné au football africain son premier titre olympique en battant successivement les deux favoris de l'épreuve; le Brésil en demi-finale (4 - 3 après prolongation) et l'Argentine (3 - 2) en finale.

PERFORMANCES AFRICAINES DANS LES AUTRES DISCIPLINES

En dehors du Hand-ball, du Basket-ball, du volley-ball où les équipes africaines (masculines et féminines) ont joué les derniers rôles, en d'autres termes, ont tenu la lanterne rouge, les représentants africains dans le tournoi olympique ont défendu les couleurs africaines dans les disciplines individuelles à savoir: l'athlétisme, la natation, la boxe, en arrachant soit le podium en or, soit en argent, soit en bronze.

— Athlétisme :

Sur 100 m et 200 m homme, le Namibien Frankie Fredericks se classe 2^e et remporte 2 médailles d'argent pour le continent africain.

Sur 1500 m homme, l'Algérien Norredine Morceli enlève la médaille d'or; le Kenyan Kipkorir la médaille de bronze.

Sur 5000 m le Burundais Venuste Niyongabo arrache la médaille d'or; le Kenyan Paul Bitok, la médaille d'argent; et le Marocain Khalid Boulami la médaille de bronze.

Sur 10.000 m l'Éthiopien Haile Gebrselassie remporte la médaille

d'or; le Kenyan Paul Tergat la médaille d'argent et le Marocain Salah Hissou la médaille de Bronze.

Au 3.000 m steeple Joseph Keter du Kenya enlève la médaille d'or et son compatriote Moses Kiptanui la médaille d'argent.

Mary Onyali du Nigeria remporte la médaille de bronze sur 200 m dames, sa compatriote Falilat Ogunkoya la médaille d'argent sur 400 m.

Maria Mutola du Mozambique remporte la médaille de bronze sur 800 m dames.

Gete Wami de l'Éthiopie remporte la médaille de bronze sur 10.000 m dames.

Au 800 m hommes Hezekiel Sepeng d'Afrique du Sud enlève la médaille d'argent tandis que le Zambien Samuel Matete arrache la même médaille sur 400 m haies.

Le marathon homme a été remporté de haute lutte par le Sud-africain Josiah Thungwane; celui des dames par Fatima Roba de l'Éthiopie.

Notons que la médaille de bronze du marathon est revenue au Kenyan Eric Wainaina.

En saut en longueur dames, Chioma Ajunwa du Nigeria crée la surprise en arrachant la médaille d'or, une première dans cette discipline olympique pour les Africaines.

— Natation

La Sud-africaine Penelope Heyns enlève la médaille d'or respectivement sur 100 m et 200 m brasse dames.

La médaille de bronze est revenue à Martine Kriel la Sud-africaine sur 100 m dos dames.

— Boxe

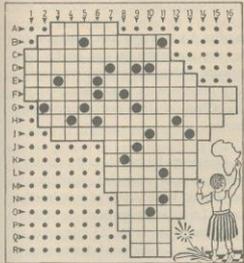
Une médaille d'or pour l'Algérien Hocine Soltani (60 kg).

Trois médailles de bronze pour le Tunisien Fethi Missaoui (63,5 kg); l'Algérien Mohamed

(Lire la suite à la page 11)

UN PEU DE DISTRACTION

L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT
 — A. Sérieux. — B. Pied de vigne. Contents. — C. Bagage encombrant. — D. Essence. Consonnes de clé. — E. Consonnes de dure. Petit cours d'eau. Fortifiant. — F. Personnes. Exalterais. — G. Ouest-Est. Convieendra. Plante herbacée. — H. Pronom indéfini. Vêtement. Possessif. — I. Arbuste tropical. Consonnes de tir. — J. Pronom. Véhicule tout terrain. — K. Outil tranchant. — L. Exprime. Degré. — M. Dégueulasse. — N. Règles de dessinateur. — O. Négation inversée. Note musicale. — P. Désavouai. — Q. Stand de foire. — R. Époque.

VERTICALEMENT
 — 1. Pays d'Asie. — 2. Élégant. — 3. Six plus un. Circulaire. — 4. Craintive. — 5. Touffus. Note. — 6. Lac américain. — 7. Oncle américain. Petits verrous. — 8. Refus. Premier-né. Aube. — 9. À la mode. Consonnes de Noël. Note. Sel de l'acide sélénieux. — 10. Saint abrégé. Épouse d'Héraclès. Lanças. Élément indispensable. — 11. Régler. Esclaffer. — 12. Décryptées. Rejeté. — 13. Époques. Gaz intestinal. — 14. Mesures agraires. — 15. Une des Cyclades. — 16. Symbole de l'étain.

(Réponse en page 10)

ROUE MESSAGÈRE

"L'indigence rend humble"
 C'est le vrai sens du message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez vers la droite. Le tout est de trouver la lettre de départ.



(Réponse en page 10)

CHIFFRES CROISÉS

Complétez les cases blanches avec des chiffres, de façon à résoudre les opérations aussi bien horizontalement que verticalement.

3	+	=	x	=	21
+	+	+	+	:	
+	=	-	=	=	
=	=	=	=	=	
+	=	=	10	-	
x	-	-	-	+	-
-	=	=	+	=	
=	=	=	=	=	
25	:	=	-	=	1

(Réponse en page 10)

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

EN AFRIQUE, L'EAU TUE

Deux milliards de dollars soit 1.013 milliards 300 millions de francs CFA environ. C'est, selon l'OMS, la somme dont l'Afrique a besoin pour généraliser, d'ici l'an 2000, l'accès à l'eau potable et assainir l'environnement. Aujourd'hui, 50% des Africains — quelque 300 millions de personnes — n'ont pas accès à une eau saine, une proportion qui atteint 80% dans les zones rurales. Or l'OMS évalue à plus de 2,5 millions le nombre d'individus qui meurent chaque année sur le continent du fait de la mauvaise qualité de l'eau.

GROSSESSE : MANGEZ DES PRODUITS LAITIERS

Les femmes enceintes pourraient réduire certains risques liés à leur état en consommant beaucoup plus de calcium. 70% de l'hypertension chez les femmes enceintes diminueraient si elles consommaient tous les jours plus de lait, de yaourts, de fromages. Ce régime a permis de réduire de 62% l'incidence de la prééclampsie, une affection grave accompagnée d'une forte hypertension et de lésions aux reins qui peuvent provoquer la mort du fœtus et de sa mère. Ces résultats découlent d'une étude réalisée sur près de 2 500 femmes enceintes, à l'Université McMaster d'Hamilton au Canada. "Il est rare de trouver un traitement aussi simple et efficace à la fois, a déclaré le Dr David Mc Carron de l'Université d'Oregon. Et ces travaux devraient inciter les médecins à recommander les produits laitiers et les compléments au calcium, lorsqu'on sait que les femmes, pendant leur grossesse, ont leur réserve naturelle absorbée par le fœtus", a-t-il ajouté.

Aus États-Unis entre 10% et 15% des 4 millions de femmes qui accouchent, chaque année, souffrent d'hypertension pendant la grossesse, et 2% à 8% sont touchées par la prééclampsie.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

À propos du mot pléiade
 Rappelons tout d'abord que le mot s'écrit sans tréma sur le I.

À l'origine, le mot pléiade, dans la mythologie grecque était le nom donné aux 7 filles d'Atlas, personnage d'une puissance extraordinaire révolté contre les dieux et condamné par le dieu des dieux, Zeus, à soutenir sur ses épaules la voûte du ciel.

Ces pléiades ont été transformées en étoiles, d'où le nom donné (encore de nos jours) à un groupe d'étoiles. Mais le nom pléiade a désigné aussi un groupe de poètes rassemblés autour de Ronsard, écrivain français du XVI^e siècle.

Sans majuscule, une pléiade désigne de façon flatteuse un petit groupe de personnes de talent. On dira par exemple : une pléiade d'artistes.

Ne pas confondre pléiade avec myriade, une immense quantité. Si un petit groupe de personnes peut être une pléiade, un grand nombre est une myriade.

POUR BIEN PARLER

Ne dites pas : "j'arrive de suite", mais j'arrive tout de suite.

De même, pour bien parler, on peut avoir grand-peur mais jamais "très peur".

En effet, pour les amateurs de bon langage, l'adverbe "très" ne peut modifier qu'un adjectif, un participe ou un autre adverbe et non pas un nom... ici le nom "peur".

Donc : avoir grand-peur est beaucoup plus correct que "avoir très peur"...

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Le coloris du visage c'est le teint (TEINT). Mais il existe aussi le thym (THYM), une plante aromatique, et enfin le tain (TAIN), ce mélange d'étain étendu au dos d'un miroir pour qu'il réfléchisse la lumière.

Trois homonymes qu'il ne faut pas confondre, sous peine de fautes d'orthographe car ces trois mots : teint, thym et tain ne s'écrivent pas de la même manière.

POUR BIEN PARLER

Nuances avec le nom "raison"

En raison de indiquer un motif.

À raison de indiquer un prix.

On peut dire par exemple : J'ai acheté ce tissu en raison de sa qualité et à raison de 15 francs le mètre.

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le nom leçon

Corriger ou être corrigé (en paroles ou par des coups), c'est donner ou recevoir une leçon.

Faire la leçon à quelqu'un : lui dicter sa conduite, lui faire la morale.

Réciter sa leçon se dit de quelqu'un qui répète docilement comme un écolier, ce qu'on lui a appris ou demandé de dire.

Cela lui servira de leçon : c'est bien fait pour lui.

Il donnerait des leçons à : il en remontrerait à... une formule ironique, destinée à rabattre des prétentions.

Il existe, enfin, l'expression : leçon de choses. C'est le nom donné à une méthode d'enseignement. Elle consiste à mettre des enfants en présence d'objets utiles, pour qu'ils les observent et en découvrent les propriétés.

POUR BIEN PARLER

Ne pas dire : "se dépêcher en hâte"... Le verbe dépêcher contient déjà l'idée d'une hâte.

Il suffit donc, pour indiquer l'idée de rapidité.

Mais on peut dire : envoyer en hâte... on pourrait, en effet, envoyer lentement.

LE MOT JUSTE

De suite...

Cette expression signifie : à la suite, successivement, sans interruption : il avait dû marcher trois jours de suite.

"De suite" n'est pas synonyme de "tout de suite".

Il ne faut donc pas dire, par exemple : "Il revient de suite" ou encore "il faut partir de suite".

Il faut dire : tout de suite ou encore : immédiatement.

Il revient immédiatement... il faut partir tout de suite.

POUR BIEN PARLER

Attention à l'expression faire preuve de. Seul un être animé peut faire preuve de (preuve de courage, de patience...).

Ne pas dire : "Ce film fait preuve de beaucoup de sensibilité"... mais : ce film est imprégné d'une grande sensibilité.

On peut dire : cet homme a fait preuve d'une grande dignité. Ou encore : cet animal a fait preuve d'intelligence.

JEU DE MOTS

C'est un besoin impérieux, c'est aussi une extrémité et quand elle est dernière c'est une disparition.

Trois homonymes à trouver.

Réponse : Faim (FAIM), besoin de manger.

Fin (FIN), ce qui termine, extrémité dans le temps et l'espace.

Fin (FIN), la fin dernière... la mort.

La paléontologie, est-ce :

— la science de la prononciation correcte des mots ?

— la science des fossiles ?

— ou la science des cavernes ?

Réponse : La paléontologie est la science des débris de fossiles.

N.B. : L'orthophonie se rapporte à la prononciation des mots.

La spéléologie est la science des cavernes.

SOCIÉTÉ — JUSTICE

LE THÉÂTRE DES INJUSTICES

(Suite de la première page)

une salle d'audience pauvre, mal éclairée, mal équipée, des sièges défoncés, etc. Mais là est, semble-t-il, un décor auquel l'on s'est habitué et l'habitué a ravi à la conscience, aux manchettes des journaux, ces détails qui portent honteusement le témoignage de la piètre importance que l'on accorde à la justice au Bénin. Les uns et les autres ont si bien perdu le respect de la justice qu'il n'est pas rare d'entendre, en salle d'audience, la sonnerie d'un téléphone cellulaire et la conversation mal étouffée du propriétaire. Tel autre journaliste a trouvé curieusement sa place aux premiers rangs, qui pendant les suspensions prend ses aises sur le mobilier de la salle d'audience. Évidemment la chose se passe aussi en pleine audience dans le public.

Nom de ... C'est tout de même une salle d'audience d'Assises où ne sont jugés que des crimes, c'est-à-dire des faits graves, très graves qui doivent susciter colère et réprobation. Hélas ! l'on y va faire sa sieste en se laissant bercer par les drôleries, les flatteries, les hypocrisies, le théâtre de ces gens costumés qui semblent même ne plus croire en ce qu'ils font. Des accusés en tout cas ont perdu foi en leur impartialité. Aussi faut-il dire, à l'image d'Alben Camus, que le Roi est nu. C'est du reste le meilleur service que l'on puisse lui rendre et se rendre. Il semble que le moment est venu d'appeler par leurs noms les choses de ce temps et d'être clair dans ce qu'on écrit ou dit, veut ou refuse puis-que presque tous le sont encore plus dans ce qu'ils font.

LA TRAGÉDIE JUDICIAIRE

D'années en années, la presse ne cesse de rabattre les sentiers déjà battus. Telle est la tradition qui l'aveugle et au-delà de laquelle, trop indifférente, trop complacée, elle ne cherche à voir. Telle est la tradition. Le représentant du ministère public dira sans vergogne mais avec éloquence, grand renfort d'allusions imprévisibles, de citations, d'effets de manche, qu'il faut extirper le mal, exterminer les fauteurs de troubles et empêcher de tourner en rond, comme si le phénomène criminel fut totalement intérieur à l'individu délinquant dans une société où dominent l'injustice sociale, le mauvais exemple, l'impunité et dans un pays où des gangsters sont autorisés et poussés à constituer des milices armées.

L'accusé implorera la clémence de la Cour. Sa culpabilité est-elle probable, son conseil aura recours à la bonne vieille recette de la possession démoniaque ou de l'ensorcellement pour plaider à grand renfort de témoignages aussi divers que contestables, son irresponsabilité pénale au titre de l'article 64 du code pénal. Il fera vanement ses choux gras des brimades des officiers et agents des services d'enquêtes, tantôt esquissant une colère

bien facile, éphémère et improductive, en tout cas, indexant l'inaction et la caution des magistrats du ministère public qui ne sauraient dire qu'ils ignorent cette situation que, de façon éculée, l'on a dénoncée et à laquelle même le constituant a été sensible (Articles 18, 19 de la Constitution).

La partie civile donnera, sans honte aucune, pour l'estimation de son préjudice matériel ou simplement moral, le montant le plus raisonnablement élevé, 500.000.000 de F CFA, ce n'est pas encore excessif. L'argent console, il atténue désormais, au Bénin, tout malheur.

Telle est la douce monotonie des traditions. Telle en est la trahison. Ce qui est fait déjà, ce qui fut cela sera, ce qui s'est fait se refera. La tragédie se joue à l'infini sous le soleil béninois. Dès lors, la chronique judiciaire est facile, l'ironie tentante. Mais nous ne sommes pas, hélas, dans un temps d'ironie. Nous sommes encore dans le temps de l'indignation. C'est qu'en effet, la justice n'a jamais paru si trahie qu'aujourd'hui où elle est l'estée des traditions qui la dévoient, salie des compromissions qui la déshonorent, affligée des silences, des humiliations, des incompétences. Oui, hélas, la religion des juges est trompée par les aveux extorqués sous violences aux justiciables par

nom, dites-nous en toute honnêteté, ne seriez-vous pas les premiers coupables à juger ? Vos silences et vos indifférences, vos tolérances et votre manque de fermeté, vos soumissions et vos laxismes, vos compromissions, vos violations de la loi, sont-ils dignes de votre devoir, de notre confiance ?

Messieurs les présidents, vous devez veiller au respect des droits de l'accusé, le préserver des griffures du Ministère public et des excès de ses conseils qui, parfois, ne poursuivent que leur gloire personnelle, en lui épargnant cet aperçu de méchanceté qui constitue le fait de rester debout à la barre des heures durant.

Messieurs les présidents, ce n'est pas obligatoirement sur plainte d'un accusé, bientôt réduit au silence par des fers, que doit se saisir le ministère public aux fins de procéder à des enquêtes préliminaires. En présence de faits graves révélés par un accusé à la barre, relatifs à des agissements des officiers et agents de police judiciaires qui sont sous vos ordres et surveillance, ou à des personnes abusant de la puissance publique, le code pénal, le code de procédure pénale, la Constitution et votre devoir vous recommandent de saisir le ministère public si celui-ci ne s'est saisi

dans leur coin de parquet, demi-sommeillant ou résistant tant bien que mal à l'ennui et à la monotonie d'un procès sans enjeu (sans surprises possibles) dans lequel la révélation même des in conduites et abus de leurs subordonnés ne les dérange aucunement. Et que dire de bien des greffiers plus entichés, plus inspirés par leur personne ou leur ventre que par leur fonction, qui semblent éprouver de si grandes difficultés à lire les arrêts de renvoi que l'on se pose des questions; des greffiers pour lesquels, enfin, il est bien égal que les débats soient incomplètement transcrits. Que dire de ces interprètes qui en font à leur compréhension, traduisant ce qu'ils peuvent, donnant leur compréhension personnelle des déclarations, occultant ce qui leur paraît être inintéressant ou une répétition. Que dire enfin de certains huissiers habillés tels des badauds traînant nonchalamment leurs samaras en pleine séance pour aller appeler les témoins. Non, messieurs! la justice ne peut être une mascarade organisée. Un procès ne peut être un procès mais un théâtre où se joue un drame: Le théâtre des injustices. L'on y poursuit, juge et condamne des hommes pour s'être rendus coupables d'actes contraires aux valeurs morales particulièrement importantes dans le corps social. Mais dites, dites-nous messieurs les magistrats qui rendez justice en votre

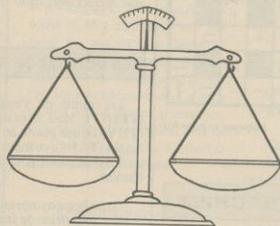
nom, dites-nous en toute honnêteté, ne seriez-vous pas les premiers coupables à juger ? Vos silences et vos indifférences, vos tolérances et votre manque de fermeté, vos soumissions et vos laxismes, vos compromissions, vos violations de la loi, sont-ils dignes de votre devoir, de notre confiance ?

Messieurs les membres du ministère public, vous avez dans la Constitution les moyens de votre indépendance intellectuelle. La loi vous demande de veiller à l'application de la loi. Si elle vous accorde aussi l'opportunité des poursuites pénales, ce n'est nullement pour donner un alibi légal à vos silences ni une excuse à aucune complicité car la transigeance, la tolérance, le silence gardé sur des actes de tortures policières et militaires deviennent des complicités criminelles. Ce n'est pas non plus pour que l'on accable le menu fretin, les malheureux tout en toisant les indécrottables, les crimes et délits et indignités de la jet-set des hauts dignitaires. Nul ne doit être intouchable. Les accusés accusent, ils révèlent des choses graves, frauduleuses, crapuleuses, dévoilent des secrets, désignent des coupables. Ils citent des noms. Tout cela est consigné en principe au primitif. Mais l'on ne sait jamais ce qui est vrai, ce qui est une diffamation. Le ministère public exerce un ministère de sourd-assisté alors que la justice a besoin de vérités. L'opportunité des poursuites, messieurs les magistrats du parquet, doit s'exercer dans le seul sens de la sécurité et de la tranquillité publiques en étant intransigeant sur les vérités, sur l'égalité devant la justice

Il sera bientôt question des états généraux de la justice. La restauration de l'autorité des magistrats sur les services d'enquête, l'affermissement de leur responsabilité dans la protection des libertés individuelles et la réforme de la Cour d'Assises sont à l'ordre du jour. Que l'on nous permette d'apporter notre modeste contribution de bâtisseur.

DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE ET PRÉVENTION DES MALTRAITANCES

Il faut assoier définitivement et fermement l'autorité des magistrats et précisément des magistrats du parquet sur les lieux de rétention et de détention, sur les services d'enquête (qu'ils soient de police ou de gendarmerie, spéciaux exceptionnels ou non) dès lors qu'ils sont chargés d'opération de police judiciaire ou comportant éventuellement des actes de police judiciaire. Il s'agit de rendre vrais et crédibles les articles 12, 13, 14, 19, 50, 51, 52, 64, 69, 201, (et l'on en passe) du code de procédure pénale, en déséquilibrant au profit des autorités judiciaires la double allégeance des services d'enquête. Nul acte de ces derniers ne doit plus être fait sur ordre direct d'une autorité exécutive et sans ordre conforme direction et surveillance des autorités judiciaires. Dans cet ordre, des magistrats particuliers devraient s'installer dans les



SOCIÉTÉ — JUSTICE

services d'enquête pour y exercer une direction et une juridiction opportunes le cas échéant. Il est difficile de nier que se cache sous cette proposition, un juge d'instruction nouveau, le juge de l'enquête dont la présence rendrait les rôles de chacun plus compréhensibles et rendrait inutile l'actuel juge d'instruction. Le gain est une accélération des procédures et une conduite plus légale et régulière de celles-ci. Quant à l'affermissement de la responsabilité de tout ce beau monde, la chose est simple et résulte des dispositions constitutionnelles qui, consacrant un devoir de désobéissance (article 19 a § 2), les rend pénalement responsables. Aussi les officiers et agents de police judiciaires engageraient leur responsabilité pénale en cas de violation de la décision des magistrats (qui pour eux sera un *deus ex machina*). Les magistrats, quels qu'ils soient, engageraient corrélativement leur responsabilité pénale en cas de laxisme ayant préjudice à la liberté des individus, à leur intégrité physique ou corporelle.

COUR D'ASSISES

La réflexion sur la Cour d'Assises devrait-elle, porter sur quatre points: l'interprète, la transcription des débats, le choix des jurés, la solennité.

Interprète

D'abord sur l'interprète, personnage central, talon d'Achille et boulet qui traîne notre justice. Il faudra ou circonscrire son rôle dans le procès pénal ou lui apporter un contradictoire ou laisser les personnes entendues à la barre proposer leur interprète. La solution est difficile à trouver. Mais pour avoir l'avantage de la célérité et réduire les inconvénients d'une interprétation inexacte ou incomplète, la solution serait de rendre la justice dans la langue de l'accusé, c'est-à-dire écarter le français systématique et demander aux magistrats de se rapprocher des justiciables et des populations localement troublées par l'infraction. Les dispositions du code de procédure pénale qui permettent de tenir des audiences d'Assises foraines, en tout cas en un autre lieu qu'à la Cour d'Appel de Cotonou peuvent faciliter grandement cette meilleure administration de la justice. Mais il est aussi souhaitable que les greffiers suivent une formation linguistique, que fassent partie du jury deux personnes parlant le même dialecte que l'accusé, qu'à la base de la procédure, l'interprète pénètre dans les services de police de sorte qu'il n'y ait pas de procès-verbal d'audition valable sans sa présence.

Transcription des débats

Un autre sujet de réflexion est celui de la transcription des débats. L'enregistrement sonore de ces derniers est incontestablement la solution puisqu'il permettrait un meilleur contrôle de la Cour Suprême et aiderait à préserver la vérité historique. Mais l'on peut encore se contenter d'une sténographie des débats. Cela éclairerait en tout cas sur ce qui est

vrai ou faux dans des dossiers d'instruction qui seraient devenus des ramassis de mensonges.

Choix des jurés

Le choix des jurés est le troisième point de réflexion. Que les aînés souffrent un rajeunissement de la liste des jurés. La sagesse n'attend point le nombre des années. Que les listes soient donc établies, en respectant les proportions dans lesquelles les tranches d'âge et les sexes sont représentés dans la population béninoise. Que les jeunes majeurs aient aussi leur mot à dire dans cette justice dont ils devront dire les minces succès passés mais surtout assumer l'anathème, les dévoilements, les abus.

Solennité

Que l'on nous permette enfin d'émettre un souhait de plus de solennité. Sans solennité il ne peut y avoir de justice respectée et crainte. Sans solennité, les procès ressemblent à des disputes. La solennité appelle des corrections dans les comportements. Il faut limiter les va et vient, ôter « la casquette qui fait genre » en pénétrant en salle d'audience, même si l'on suit un avocat. Et puis ces gardarmes en armes que l'on baptise garde d'honneur.

Présence armée dans une salle d'audience, c'est une manifestation de puissance intimidante. Mais cela détonne avec la solennité des lieux. Concevez-vous une garde d'honneur dans une église ? Et la garde d'honneur est bien ridicule quand l'on sait combien sont vidés les cartouchières. Tout ce beau monde ne serait-il pas plus utile à la justice s'il parcourait les plages pour prévenir les exécutions sommaires ou rechercher les infractions ? Ne se rendrait-il pas au moins utile s'il essayait d'assurer, en dehors du président, le respect des lieux dont certains curieux n'ont aucun sens ? Une garde d'honneur... pour quels honneurs ? Un détachement de militaires ne suffira jamais à asseoir la majesté d'une justice injuste, qui court après des fantômes ou se laisse oublier par une presse qui n'a pas toujours le sens de justice.

UNE CHRONIQUE JUDICIAIRE PLUS JUSTE

L'on convient dans les milieux intellectuels et judiciaires que la justice pénale a pour impératif la défense de la société. Qu'en conséquence, elle a pour première fin, la mise hors d'état de nuire des délinquants et pour seconde, par le châtiement adéquat et l'exemple, de frapper de terreur le délinquant, d'inspirer tant au condamné qu'au délinquant en puissance, les valeurs morales, le conditionnement nécessaire à la vie sociale commune. Notre système pénal, lois et codes sont fondés sur cette conception millénaire. La presse dans le concours qu'elle pouvait apporter à la justice pénale ne pouvait que s'attacher à faire l'apologie des valeurs dont la loi et la justice pénale assurent la protection. Or l'on constate tous les jours, avec les récidives et la progression de la

criminalité, que la faillite du système est totale. Qu'il est débordé, humilié et qu'il court après des fantômes dont celui de la responsabilité morale. Quelle moralisation si l'immoralité, l'impunité, l'injustice sont flagrantes et entretenues telles des institutions ? Quel concours peut apporter la presse à une justice pénale à la dérive, sabordée par des erreurs et des bêtises ? Dans cette situation, que peut être d'autre une chronique judiciaire sans révolte sinon un acharnement, une persécution.

L'on a abouti à l'absurdité, à l'incohérence d'une presse qui, timorée à l'égard des indélicatesses des décideurs, des dysfonctionnements de l'institution judiciaire, veut, en même temps, donner des leçons, flétrir des infortunés qu'une justice inégalitaire couvre déjà d'infamie. Cela n'a d'autre nom que l'injustice. L'injustice d'une chronique judiciaire qui ignore à dessein le système et son dévoilement. L'injustice d'une chronique qui nie ce qui chez n'importe quel homme mérite la compassion. Cette chronique là fait silence sur toute une part de l'homme et apparaît comme un harcèlement gratuit, une persécution injuste, voire une exclusion sociale. Qui sommes-nous pour jeter la pierre aux malheureux car il faut oser le dire, le criminel, le délinquant sont encore des malheureux. Au nom de quel jeterions-nous la pierre aux malheureux, de nos égoïsmes, de la force, du crime ?

Le crime est un fait humain et ni la loi ni l'institution judiciaire, même si l'on veut nous le faire croire, n'en classent les auteurs parmi les irrécupérables. La chronique judiciaire ne peut être stigmatisante parce qu'au-delà du crime et du châtiement, il y a la réinsertion sociale qui dépend de l'oubli collectif et de la considération que l'individu puni sent que l'on lui porte. La chronique judiciaire ne peut être une condamnation éternelle alors que l'écrit secrète ses infamies dans les ans et à travers l'histoire. Serait-on Magué la criminelle, serait-on la dame d'un tel, serait-on coupable ou en voie de condamnation, l'on a droit à un minimum de respect, de tranquillité. Tout simplement parce que, au-delà du crime, il reste l'humain et sa vie digne de respect. Ainsi dit Jacques Maritain : « La dignité de la personne humaine n'aura de sens si elle ne veut dire que "par la loi naturelle, la personne humaine à le droit d'être respectée"... ». Ce respect ne veut pas dire silence mais discrétion c'est-à-dire réserve, retenue prudente dans les propos, non dévoilement du patronyme voire de l'identité des personnes impliquées dans le procès pénal.

Qu'importe de crier surtout les toits le nom d'un accusé, ce qui est important et qui mérite le soutien infaillible et indéfectible de la presse, c'est l'application systématique et égale de la loi pénale à tous. Il faut que force reste à la loi juste et humaine.

Pour le surplus, que l'on me permette d'exprimer du fond de ma conscience de journaliste un vœu. C'est que dans le compte rendu des crimes et délits dans cet étalage de détails où domine moins l'information que la sensation, il ne soit rien publié qui nuise au délinquant, qui provoque la moquerie ou qui ajoute au mal-

heur présent un châtiement supplémentaire non automatiquement mérité: le déshonneur. A cette limite morale qu'il appartient à chaque chroniqueur de trouver, il en est une autre qui paraît souhaitable. C'est que dans le compte-rendu des Assises et procès pénaux, il ne soit rien publié qui nuise aux tiers, à l'entourage, soit une cause d'indexation ou une marque rien qui soit une école de crime. Les droits de l'information, la liberté de presse n'autorisent sans doute pas à jeter la boue sur un criminel ni sur son entourage. Peut-être faut-il donc que la presse ait à l'esprit et reconnaisse aux personnes impliquées dans une affaire de justice pénale, un droit à l'oubli. Il n'est à chercher dans aucune déclaration internationale ni dans aucune Constitution, code ou loi du Bénin. Il suffit d'interpeller les cœurs, les consciences et d'écouter cette petite voix enrouée, étreinte qui pousse, au-delà de la réprobation, à la pitié. Le droit à l'oubli du fautif prend sa force dans notre pardon et notre miséricorde.

Un projet de loi sur la presse est sur le «bureau» de l'Assemblée Nationale. Ce qui est urgent, c'est de faire ce qu'il faut pour que des injustices aussi banales n'empoisonnent pas ou ne fassent pas imploser une société où le dégoût n'est que trop monté à la gorge. Il reste à définir et dire, pour que nul ne l'ignore, des chroniqueurs confirmés aux chroniqueurs improvisés, dans quelle mesure la presse peut contribuer à la protection sociale, à l'œuvre de justice et de vérité sans se laisser emporter par ces terribles sentiments qui ont mutilé déjà tant d'hommes et de femmes béninois. La loi 60-12 du 30 juin 1960 sur la liberté de presse est dépassée et contraire à l'idée de liberté par sa rédaction. L'on concevrait donc volontiers un texte comme celui-ci :

« Est fautive toute publication par le texte écrit ou parlé ou par l'image lorsqu'elle donne à propos de la personne qui en est l'objet des informations autres que :

— celles qu'il est légitime de fournir à l'opinion publique compte tenu de l'intérêt que présente, pour la sauvegarde des valeurs, la relation du traitement judiciaire des événements auxquels cette personne a été associée;

— celles qui sont justifiées par la nécessité d'informer sommairement le public sur les affaires judiciaires ou l'application des lois, etc. ».

La justice est une chaleur de l'âme et le sens du juste et de l'injuste ne se retrouve nulle part s'il n'est inspiré par l'esprit et le cœur humains. Sous le soleil béninois, il convient qu'il y ait quelque chose de nouveau, un espoir, la justice. Aujourd'hui l'on regarde ce grand théâtre des injustices. L'on se souvient du mot justice inscrit dans notre devise et qui trône ostensiblement au-dessus de nos tribunaux. Alors s'abat sur nous ce mélange de dégoût, de révolte, d'impuissance, de résignation qui portent les uns et les autres finalement aux égoïsmes et beninoiseries.

André Almadou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

UNITÉ ET PAIX

THÈME DU PÈLERINAGE MARIAL NATIONAL À LA GROTTTE NOTRE-DAME D'ARIGBO DE DASSA-ZOUMÈ, LES 10 ET 11 AOÛT 1996

(Suite de la première page)

entre ses mains vos soucis, besoins, peines, maladies, et situations sociales dégradantes, la désunion des foyers, les disputes, les jalousies, les règlements de comptes, le racisme, le régionalisme... Nous sommes venus tous fraterniser autour de notre Maman du Ciel pour apprendre ainsi à bâtir et à construire l'unité et la paix en nous, autour de nous, dans tout le pays, et aussi dans les autres pays d'Afrique...



Mgr Antoine Ganyé

Nous construisons, a poursuivi le Prélat, cette unité et cette paix en Christ et chacun est intégré dans cette construction, en particulier la construction de la nation béninoise et de chaque nation d'Afrique, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Car construire une nation, c'est reconnaître l'individualité de chacun, la nationalité effective de chacun; c'est reconnaître que l'on partage la même terre, le même territoire, le même sort avec les autres. Construire une nation, c'est se mettre ensemble dans la fraternité, la tolérance, la solidarité, c'est accepter que l'autre puisse faire autrement que soi pour démontrer la capacité, la potentialité de ses talents, de son charisme. Construire une nation ensemble, c'est aimer et se convaincre que l'amour fait l'unité. Et le prélat d'ajouter: «Vivons comme si nous sommes tous du Nord, tous du Sud, tous de l'Est, tous de l'Ouest. Que le beau spectacle de notre vie commune et fraternelle pousse les autres à cette exclamation: Voyez comment ils s'aiment! Voyez comment ils vivent comme s'ils étaient tous de Natitingou, de Djougou, de Parakou, de Kandi, de Dassa-Zoumè, d'Abomey, de Porto-Novo, de Lokossa, de Cotonou...».

Le point culminant de ce pèlerinage a été la grand'messe du dimanche 11 août 1996, à 10 heures, concélébrée par LL. EE. NN. SS. Lucien Monsi-Agboka, Evêque d'Abomey et Président de la Conférence Episcopale du Bénin, Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, Vincent Mensah, Evêque de Porto-Novo, Nestor Assogba, Evêque de Parakou et administrateur apostolique de Natitingou, Marcel Honorat Léon Agboton, Evêque de Kandi, Christophe Adimou et Nicolas Okioh respectivement Archevêque émérite de Cotonou et Evêque émérite de Natitingou et une quarantaine de prêtres sous la présidence de Mgr Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè.

De hautes personnalités politico-administratives dont notamment M. Soulé Ibrahim Dossou Agbétou, Préfet du Département du Zou qui représentait le Chef de l'Etat empêché et son épouse, des députés

et le roi de Dassa-Zoumè ont pris part à cette Eucharistie.

Dans son homélie, Mgr Antoine Ganyé a développé le thème, oh ! combien évocateur du pèlerinage à savoir :

« Unité et Paix »,

« Si nous sommes bien attentifs, a indiqué Mgr Ganyé, nous verrons que l'unité a ses conditions et sa source en Dieu. Elle consiste à s'unir d'abord à Dieu dans une recherche inassable de sa communion. La communion divine est cette vertu transformante nous permettant de devenir des demeures du Seigneur où il vient habiter pour faire un avec nous. Par cette même grâce de sa communion, Dieu Lui-même nous fait habiter en Lui. C'est cette unité engageant Dieu et l'homme dans une relation bilatérale qui fonde notre unité à nous les hommes dans la mesure où nous recherchons entre nous et en notre propre sein une cohésion solide et durable. Ce dessein divin apparaît dans la supplication du Fils à son Père: «Qu'ils soient un comme nous sommes un, Moi en eux et Toi en Moi. Dieu seul est capable de ce genre d'osmose ou de symbiose: Il peut habiter réellement en nous et nous pouvons demeurer en Lui dans le respect et la sauvegarde des natures et des spécificités.

L'unité n'est donc ni confusion ni uniformité; elle engendre plutôt harmonie et cohésion dans la distinction et la reconnaissance des individualités... Et le Prélat de poursuivre en ces termes :

« Il n'existe pas d'unité sans connaissance réciproque où le disciple sait écouter les enseignements du Maître: «Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent». Jn 10, 14; «elles écoutent ma voix et me suivent». Jn 10, 3-4. Ecouter et suivre le Maître de très près, c'est là le dessein divin pour qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur». Jn 10 14-16, et le troupeau manifeste son amour en conservant la Parole du Pasteur.

« Ce lien intime qui lie Créateur et créature est aussi le fondement de l'unité que les hommes doivent tisser entre eux sans discrimination, sans distinction de race, de sexe, de condition de vie, de religion, mais en considérant l'unique humaine nature donnée en partage à tous. C'est le facteur le plus important assumé par le Christ-Jésus. La nature humaine en assumant elle aussi nos races et nos conditions de vie se situe au-dessus de toutes les différences en faisant de celles-ci des richesses, des trésors cachés. Tous les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté doivent savoir se départir d'une certaine philosophie pessimiste de notre terroir qui fait de l'homme l'être le plus mauvais, pire qu'un chien et qu'un loup, philosophie largement orchestrée dont malheureusement font écho nos vedettes de la chanson. L'homme ne saurait être plus mauvais qu'un animal; au nom même de sa dignité, il est supérieur en bonté à toute créature. Cette façon de concevoir l'homme en tant qu'il est autre, opposé à soi, n'est pas propre à bâtir l'unité voulue par le Christ. L'histoire de nos races, de nos régions et de nos religions nous ont plongés dans la nuit de l'erreur de nos divisions, de nos jalousies et de nos haines. Pourquoi donc ce que l'histoire a fait de nous temporairement

nous a-t-il marqués et déterminés davantage que ce que Dieu, dans son dessein éternel, a prévu et commencé de réaliser sur la nature humaine ? En effet, dans le sort de l'humanité entière existe la conviction d'une unité découlant de la parenté qui se trouve entre ses membres, parenté suivant laquelle Dieu veut en faire un seul peuple. La volonté de Dieu d'unir les hommes appartenant à la même humanité est une vocation, et c'est plus fort que ce qui nous divise, tels les intérêts personnels, les guerres, les jalousies entre races, régions, religions et tendances politiques, toutes choses accidentelles et contingentes.

« A la suite de notre grand Prélat, le Cardinal Grantin qui nous parlait de l'unité dans le cadre du Diocèse de Dassa précisément le 20 Août 1995 au pied de cette même Grotte, je voudrais, en reprenant ses propres expressions, dire et redire que nos différences au niveau des races, des religions et des tendances politiques comme toutes autres différences sont toujours une richesse et une chance pour la collaboration et un appel à dépasser nos propres frontières et nos petits calculs bien inefficaces. Nos nombreuses ethnies et langues sont faites pour vivre ensemble, travailler ensemble et construire ensemble. Elle sera toujours à la fois délicate et exaltante cette tâche qui consiste à unir des peuples si divers dont cette nation est composée; unité qui doit être recherchée d'abord par tous

les responsables à tous les niveaux et à tous les échelons: les garants de nos coutumes ancestrales, les responsables nationaux d'aujourd'hui, ceux des partis politiques, les responsables religieux. Tous, unissons nos forces, nos intelligences, nos bonnes volontés pour désirer et construire l'unité de nos peuples ainsi que son corollaire, la paix. Nos races, nos ethnies nous sont données, non pour rivaliser jusqu'à aboutir au fratricide et au génocide, mais pour nous ouvrir les uns sur les autres au plan culturel et linguistique. Chaque pays, y compris le nôtre, vit sa pentecôte jusqu'à la fin des temps. Cette pentecôte permanente ne doit nullement être signe de division ou se nourrir des haines, les jalousies, les règlements de compte, mais plutôt une occasion de rencontre des différences pour accéder aux cultures, au progrès, à l'évolution et à la civilisation des uns et des autres.

« Au niveau des idéologies politiques, nous avons également à partager, la politique étant l'art d'organiser, de diriger et de gouverner un pays et non une manière de soulever, d'amer les citoyens, les frères les uns contre les autres. Nos échéances électorales, désormais, ne doivent pas être pour nous un casse-tête, un moment d'insécurité généralisée, de peur et de panique, mais bien mieux, un moment de grande fraternisation où la vérité triomphe en faveur de la paix (...)

« Pourquoi tenir compte des blessures, des erreurs et des déficiences d'un temps révolu? Pourquoi vouloir rééditer, le moment venu, le passé sombre de notre histoire ? Et pourquoi recommencer chaque fois un passé peu glorieux? Ne sommes-nous plus capables de créer... de créer la paix ? Chers compatriotes, on s'est trompé dans le passé, mais il n'est jamais permis de continuer à se tromper. Jamais comme erreurs nos vieilles querelles ancestrales. Considérons comme erreurs les luttes et les haines de nos premiers balbutiements politiques. Il n'est pas honorable de retourner à son vomissement. Faisons preuve de maturité à tous les niveaux. Le sens religieux, le sentiment religieux africain et béninois par surcroît qui nous regroupe, ici, ce matin, à ce pèlerinage, est signe que c'est possible de nous mettre ensemble pour vivre ensemble. Voyez comment nous sommes réunis dans la même prière, suppliant le même Dieu et Père, par l'intermédiaire de Marie, notre Mère auxiliaire. Nous sommes capables de mieux faire. Il est difficilement compréhensible que venus de tous les horizons du Bénin à ce grand rendez-vous de prière et de dévotion mariale, nous puissions rompre cette harmonie religieuse pour retrouver, peu après, le démon de la division et de la haine...

« Béninois de toutes races, de toutes religions et de tous Mouvements religieux, soyons unis dans l'espérance et soyons renforcés dans la conviction commune que l'unité et la paix sont des valeurs constitutives et constructives de toute la Communauté.

« Notre pays, aujourd'hui, porte une grande espérance, celle de la coexistence pacifique des ethnies et des entités culturelles diverses qui le composent afin qu'il y ait accueil et enrichissement réciproques, respect des droits vitaux fondamentaux de

(Lire la suite à la page 12)



A pieds et à l'aide de bicyclettes, de motos, de véhicules, du train...



... les pèlerins sont venus à la Grotte Arigbo de Dassa-Zoumè en plusieurs milliers.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

HEUREUSE LA NATION QUE DIEU VISITE DEUX NOUVEAUX PRÊTRES DE JÉSUS CHRIST DANS LA COMPAGNIE DES JÉSUITES POUR LA VIGNE DU SEIGNEUR

« Je te rends grâce Seigneur, Tu m'as ouvert les portes de ta maison »

Samedi 10 août 1996, fête de saint Laurent, en l'église Sainte-Cécile de Cotonou, Son Excellence Monseigneur Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, choisissait avec l'assistance de notre Seigneur Jésus Christ, deux nouveaux prêtres de la compagnie des jésuites : les Abbés Charles Agbessi et Wilfrid Okambawa.

Pouvons-nous revivre cette grande manifestation sans rien savoir des jésuites et de leur formation ?

UNE COMPAGNIE DE CLERCS

La compagnie des jésuites est une société de clercs réguliers, fondée par Ignace de Loyola en 1539 et approuvée par le pape Paul III en 1540. D'abord missionnaire, la compagnie des jésuites adopta très vite le ministère de l'enseignement, rendu indispensable par les nécessités de la réforme catholique. Son activité est multiforme.

FORMATION : VUE GÉNÉRALE

Après le baccalauréat, commencent, pour quelqu'un qui veut devenir prêtre de Jésus Christ dans la communauté des jésuites, les longues années de préparation réparties ainsi :

- deux (2) ans de noviciat : période capitale où le novice approfondit sa vie religieuse ;
- trois (3) ans de philosophie ;
- cinq (5) ans de stage dans une communauté jésuite ;
- quatre (4) ans de théologie qui ouvrent enfin les portes à l'ordination sacerdotale. Soit au total et quand tout va bien, quatorze (14) ans de formation après le baccalauréat.

Quel exploit donc pour les deux nouveaux élus Charles Agbessi et Wilfrid Okambawa ! Ils sont aujourd'hui parvenus au sacerdoce ministériel. Dieu en soit loué.

EUCARISTIE : UN DON TOTAL

À 10 h 00, commença la célébration eucharistique. Malgré le pèlerinage national à la grotte Arigbo de Dassa-Zoumè qui devait mobiliser les prêtres béninois, une quarantaine d'entre eux était de la partie. Religieux, séminaristes, parents et amis étaient aussi venus nombreux rendre grâce avec les élus du jour.

Dès les premières minutes de la célébration, le représentant du Supérieur de la compagnie des jésuites, le Père Jean-Noël Crespel, présenta les élus du jour à Mgr Isidore de Souza et aux fidèles présents.

« Me voici ». Tel était la réponse des Abbés Charles et Wilfrid en signe du don total de leur vie pour la semence de la Bonne Nouvelle de Dieu au Bénin, en Afrique et dans le monde.

Inspiré des lectures du jour et, dans son homélie, l'Archevêque de Cotonou, Mgr Isidore de Souza, exprima la joie qui animait les parents, amis et fidèles en ce jour, en présence de Dieu, en présence du Christ — une présence manifestée par l'amour



De gauche à droite les Abbés Wilfrid Okambawa et Charles Agbessi en route pour l'église Sainte-Cécile, les habits sacerdotaux en mains...

gratuit du Créateur pour son peuple à travers le don de deux nouveaux prêtres de la compagnie des jésuites. « En face de cet amour, continua-t-il, nous ne pouvons que reprendre le psalmiste : « je te rends grâce Seigneur, tu m'as ouvert les portes de ta maison », une des antiennes que nous chantons en ce jour où nous célébrons le diacre, saint Laurent, brûlé vif à Rome, au milieu du 3ème siècle de notre ère. Animé en effet d'un ardent amour pour le Christ, Laurent n'avait pas hésité un seul instant à se mettre au service des hommes et de Jésus, le Christ qui a offert sa vie pour le salut de tous.

Avec saint Laurent nous voulons d'abord et surtout rendre grâce à Dieu. C'est dans cette action de grâce que s'insère l'accueil authentique réservé à nos élus Charles et Wilfrid : c'est dans cette action de grâce que s'insère l'invitation de Dieu pour nos frères à l'unique sacerdoce de Jésus Christ qui nous met sur le chemin qui conduit à Dieu le Père.

Le Christ, en tant que prêtre et prophète, a été toute sa vie durant, le témoin privilégié de l'amour de Dieu pour les hommes, le témoin de l'amour des hom-



... par cette imposition de mains de Mgr Isidore de Souza, ils deviennent à jamais Prêtres de Jésus Christ.

mes pour Dieu : amour de Dieu pour les hommes tel qu'il l'a promis à l'homme; amour des hommes pour Dieu tel que Dieu le désire et tel que Dieu donne la force aux hommes de le vivre. Le Christ n'a rien voulu garder pour Lui. Il a tout donné et Il est mort pour que, de sa mort, jaillisse la vie. Nous obtenons ainsi de la part de Dieu le principe selon lequel « il nous faut savoir perdre pour gagner ».

S'adressant aux nouveaux élus, Mgr Isidore de Souza leur fit savoir que, dans l'accomplissement de la mission qui allait leur être confiée, ils doivent en toutes choses, grandes comme petites, que ce soit dans l'enseignement des hommes et des communautés, que ce soit dans notre Église et dans un sacrifice voulu et accepté, se

(Lire la suite à la page 12)

VISITE AU BÉNIN DU CARDINAL MEISNER, ARCHEVÊQUE DE COLOGNE

Son Éminence Cardinal Meisner, Archevêque de Cologne (Allemagne) a effectué au Bénin du lundi 29 juillet au vendredi 02 août 1996, une visite d'amitié sur invitation de Monseigneur Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou. C'est la première fois que cet Evêque allemand foule le sol du continent africain.

Ouvre l'audience avec le Chef de l'Etat béninois, le Général Mathieu Kérékou, des visites de sites touristiques, des Grands Séminaires et des Centres de santé, le Cardinal Meisner a présidé trois grand messes respectivement aux intentions des jeunes le mardi 30 juillet à 17 h 30 à la Cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, des citoyens du Bénin le mercredi 31 juillet à 18 h à la Basilique Immaculée Conception de Ouidah et du Bénin qui fête son 36ème anniversaire, le jeudi 1er août 1996 à 19 heures en l'église Saint-Michel de Cotonou.

Agréablement surpris par la forte mobilisation des jeunes venus très nombreux l'accueillir et l'écouter au cours de la messe de la Cathédrale Notre-Dame de Cotonou, le Cardinal Meisner n'a pas éprouvé de méditer sur la grammaire de la pentecôte qui consiste à utiliser dans l'ordre « Lui », « Toi » avant « Moi » et qui est contraire à la grammaire humaine qui ne reconnaît d'abord que le « soi-même » avant « Lui et Toi ». Et l'Archevêque de Cologne de déclarer : « Vous m'avez ouvert la porte de votre cœur, je vous en remercie... Je suis un Evêque de la riche Allemagne, mais en vérité, je suis pauvre... vous êtes un peuple de force, d'espérance et d'amour... Nous allons (Église de Cologne) vous donner dans l'avenir nos possibilités économiques pour recevoir en échange vos possibilités de prières... Vivons dans l'unité l'Évangile du Christ... Vos soucis sont mes

soucis et mes soucis sont vos soucis. Votre joie est ma joie et ma joie est votre joie... »

A la Basilique Immaculée Conception de Ouidah comme en l'Église Saint-Michel de Cotonou, le message a presque été le même : Prendre pour modèle la Vierge Marie pour savoir parler, penser et agir en chrétien et bon citoyen et ce, à travers trois événements importants de la vie de cette Mère du Ciel, notre Mère : l'annonciation, le mariage à Cana et sa présence au Cénacle avec les Apôtres.

Après avoir mis un accent particulier sur l'ouverture et la vigilance de Marie, son attention prévenante, son soutien aux Apôtres et son intercession pour les Prêtres, le Prêlat a exhorté les chrétiens béninois à être véritablement « Sel de la terre » et « Lumière du monde ». Car, a-t-il indiqué, le Bénin serait un pays triste, sans des citoyens chrétiens convaincus et vivant leur foi au milieu du peuple.

Ce séjour du Cardinal Meisner lui a certainement permis d'aborder avec son hôte, Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou des questions de pastorale, d'évangélisation et de développement, mais aussi et surtout, d'apprécier la ferveur spirituelle des fidèles qui a caractérisé les différentes célébrations eucharistiques qu'ont admirablement animées les chorales des jeunes, Hanyé, Séhouégnon et Sainte-Cécile.

Qu'elle ne fut aussi la stupéfaction des fidèles de constater la beauté des messes dites en grande partie en allemand, langue que parle le Cardinal Meisner ?

Brassage culturel oblige !

Bon retour au Cardinal Meisner.

Guy Dossou-Yovo

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS : UN SCANDALE MONDIAL

Cela n'arrive pas qu'en Asie. L'Afrique, hélas, n'est pas épargnée. De plus en plus d'enfants, abandonnés, orphelins, pressés par la misère ou victimes de trafics tombent dans la prostitution. Du 27 au 31 août 1996, se tient à Stockholm, en Suède, le premier congrès mondial de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Faut-il citer des chiffres ? Les estimations varient car le phénomène est difficile à cerner, les informations partielles, les enquêtes encore trop rares. La prostitution toucherait un demi million d'enfants et d'adolescents (les moins de dix-huit "18" ans) en Inde et en Chine, trois cent mille (300.000) à quatre cent mille (400.000) en Thaïlande trois cent mille (300.000) aux États-Unis et presque autant au Brésil... Pour l'Afrique, il n'existe aucune étude chiffrée mais de nombreux témoignages ont été recueillis.

A Pretoria et Abidjan, deux consultations régionales préparatoires au Congrès de Stockholm ont permis, en avril dernier, de confronter les expériences de travailleurs sociaux, juristes, parlementaires, activis-

tes des droits de l'homme. «Les gouvernements répuent à traiter de cette délicate question», a déclaré la Sud-Africaine Geraldine Fraser-Moleketi, ministre déléguée aux affaires sociales. Mais si l'Afrique veut connaître un développement économique et social, elle doit affronter ces problèmes au lieu de les laisser dans l'ombre». Le délégué régional de l'UNICEF, Zerfinesh Ketsella Bendow, a pour sa part brossé un sombre mais réaliste tableau : «Des millions d'enfants sont sexuellement exploités dans le monde. En Afrique, le phénomène s'aggrave. Dans les rues de nos grandes villes, autour des camps militaires ou dans des camps de réfugiés, les enfants victimes de la pauvreté, la guerre ou la violence familiale en sont réduits à se vendre pour survivre. Dans les gares, les bordels et les bars, dans les parcs, les plages et même les demeures privées, ils font commerce de leur corps pour un peu d'argent ou de nourriture, pour des fournitures scolaires ou une entrée en discothèque. Et tous les membres de la société sont responsables, ne serait-ce que par indifférence ou ignorance».

DES CORPS FRAGILES CONSOMMÉS, PUIS JETÉS COMME DES OBJETS

Agir et informer : tel est le double but du congrès de Stockholm, réuni à l'initiative du gouvernement suédois et coparrainé par l'UNICEF, l'ECPAT (sigle d'une campagne lancée en Asie en 1991) et plusieurs ONG. Les gens de terrain et les officiels présents tenteront de définir une stratégie internationale de lutte. Une stratégie qui devra être aussi complexe et multiforme que les causes du phénomène. Certes, les 187 États qui ont ratifié la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant devront s'engager à nouveau à «protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation et de violence sexuelles», de même que contre «la pornographie» et «la traite». Mais avec quels moyens ? La première cause du mal est bien sûr la pauvreté. Mais une pauvreté liée à l'exode rural et à l'urbanisation sauvage, à la dislocation des familles, à la perte des traditions, à la «mondialisation» de la société de consommation, aux grandes migrations que sont le tourisme et les déplacements consécutifs aux conflits meurtriers. C'est l'ensemble de ces bouleversements qui ont créé une offre et une demande. Demande de chair fraîche, de corps fragiles d'enfants pris, puis jetés comme des objets.

AUTOUR DES CAMPS MILITAIRES ET DE RÉFUGIÉS

En Afrique aussi, des enfants de plus en plus jeunes — de 9 à 13 ans, en majorité des filles — subissent ce sort qui

risque de marquer à vie. Si le commerce sexuel dû au tourisme est loin de connaître l'ampleur qu'il a pris en Asie, ici les causes sont surtout les conflits, l'urbanisation, l'anal-phabétisme ou l'échec de l'école lié à une certaine démission des parents ou de la famille... quand elle existe : les orphelins de parents morts de sida représentent un gros problème à venir ; en Afrique de l'Est, ils sont déjà nombreux à se prostituer pour survivre.

Dans les camps de réfugiés rwandais ou autres, au Liberia, au Soudan et dans toutes les zones de guerre, la concentration d'hommes et de soldats (militiens, nationaux ou membres des forces multinationales), la rareté des rations alimentaires et des biens matériels poussent les adolescents à avoir des rapports sexuels contre de la nourriture, de habits, des cosmétiques ou encore une protection contre les violeurs. Une «dix dollars soit environ 5.000 F CFA» : c'est le surnom des filles dans certains camps ; 10 dollars : c'est le montant payé par les militaires zairois... quand ils sont généreux. «Si quelqu'un me donne un bidon d'huile, je couche avec lui toute une semaine», dit une jeune fille de 16 ans à un enquêteur. Il n'est pas rare que les mères, tombées elles-mêmes dans la prostitution, entraînent leurs filles. Au Liberia, des centaines de très jeunes filles subsistent aux alentours des camps militaires. En Angola, on désigne sous le terme de «catorsinhas» les nombreuses prostituées adolescentes («âgées de quatorze ans»). Plus malheureuses, moins exigeantes que des adultes, réputées — à tort — moins «dangereuses» pour la santé (HIV, MST) : si rien n'est fait, l'exploitation sexuelle des très jeunes filles continuera d'augmenter.

Ailleurs, dans les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest, cette exploitation peut prendre des formes plus insidieuses. Si une partie des enfants des rues en sont inévitablement victimes, il n'y a aucun moyen d'évaluer, pour le moment, la proportion de «petites bonnes» dont on abuse. Et qui s'en soucie vraiment ? Les participants à la consultation d'Abidjan ont constaté que «la faiblesse de la mobilisation politique et sociale, l'absence de recherche systématique constitue un frein puissant à toute action». Mais comment enquêter à l'intérieur des maisons, au sein même des familles ? Partout, un énorme effort d'éducation de tous, adultes et mineurs, parents et enfants, de formation des travailleurs sociaux, d'application des lois quand elles existent, d'information doit être fait. Vaste chantier. Pour le représentant de l'UNICEF à Pretoria, il y a urgence : «Nous devons combattre ce virus social avant que l'épidémie ne ravage le continent».

DES FAITS, DES CHIFFRES

- Le bro est un pain ivoirien qui vient d'être lancé sur le marché. Ce pain ne contient que 50% de blé importé, le reste est à base de mil, de maïs, de manioc, de pomme de terre ou de patate douce. Une vingtaine de femmes ont été formées à la technique de fabrication de ce pain. Le projet, encore embryonnaire, ne compte que deux groupes de femmes l'un à Abidjan, l'autre à Gagnoa.

- La Guatémaltèque Rigoberta Menchu, prix Nobel de la Paix 1992, a été nommée le 21 juin dernier ambassadrice de bonne volonté de l'Unesco, pour la culture de la paix. «Ce titre est remis en reconnaissance de votre dévouement aux idéaux et objectifs de l'Unesco», a déclaré le directeur général Federico Mayor.

- En France, 20% des entreprises ont «une» chef et 30% d'entre elles, pour la plupart des PME, sont créées par des femmes.

- Une Association des femmes cadres supérieures de la santé (AFICSS) est née en Côte d'Ivoire. À sa tête : Kouamé Akissi, première femme médecin militaire, chef du service de pédiatrie à l'hôpital militaire d'Abidjan. Son mandat va durer trois ans. «Notre mission commence dès à présent, nous allons chercher des médicaments, mettre sur pied un plan d'activité afin d'aller surtout vers les populations rurales et les zones péri-urbaines qui n'ont pas accès aux services des soins de santé primaire», a déclaré la présidente.

- Un tiers des nourrissons en Inde, la moitié au Bangladesh, un sur six en Afrique subsaharienne naissent avec un poids insuffisant.

- Il y a aujourd'hui 500 millions de voitures dans le monde, contre 50 millions en 1950 ! D'après l'OMS, les émanations des gaz d'échappement sont responsables de 20% de l'effet de serre.

- Grâce à l'immense capacité de stockage des puces de silicium, il est possible d'enregistrer le contenu d'un livre de 160 pages sur une surface aussi réduite que celle d'un ongle.

- Des spécialistes du déminage ont estimé qu'il faudrait 3 siècles au rythme actuel pour éliminer les mines antipersonnel enfouies au Cambodge.

- Le plus gros saphir du monde aurait été découvert récemment en Thaïlande : il aurait la taille d'un ballon de football ! Quant au plus gros rubis, il a été trouvé en mai dernier en Birmanie. Sa taille : à peu près celle d'une balle de tennis. Pas mal !

- Aux États-Unis, il y a environ 1.500 femmes pilotes de ligne sur un total de 52.000.

- En Allemagne, le bruit est devenu, après le tabac, la cause numéro deux des infarctus. La pollution sonore est ainsi à l'origine de 2.000 décès par an.

Henriette Sarraseca

ATLANTA 96 UN PARCOURS LABORIEUX POUR LES AFRICAINS

(Suite de la page 4)

Bahari (75 kg) et le Nigérian Duncan Dokiwari (+91 kg).

Dans les autres disciplines olympiques les Africains ont été nettement dominés par les autres nations.

Au total :

Sur 271 médailles d'or olympiques l'Afrique en a gagné 11 :

Sur 273 médailles d'argent olympiques l'Afrique en a gagné 8 ;

Sur 298 médailles de bronze olympiques l'Afrique en a gagné 14 ;

Soit au total 33 médailles sur 841 pour les représentants africains.

Hormis l'attentat du parc du Centenaire qui a ensanglanté les Jeux, Atlanta 96 a été une parfaite réussite dans son ensemble.

Modeste Anihouanou

Henriette Sarraseca

ECONOMIE-DÉVELOPPEMENT

INDUSTRIES DU CUIR : LES ATOUTS DE L'AFRIQUE

Aucun pays africain ne figure au hit parade mondial des exportateurs de cuirs et peaux, mais le continent, avec 18 % du cheptel mondial, a des cartes à jouer sur ce créneau. A condition de passer de l'exportation de matières brutes à la transformation. D'autant que les technologies ne sont pas sophistiquées, et que les coûts de main-d'œuvre placent l'Afrique en bonne position concurrentielle.

Avec à peine 1,2% du commerce mondial des cuirs et peaux évalué à 33 milliards de dollars, environ 16.500 milliards de F CFA, l'Afrique est loin de figurer parmi les ténors du marché, tels les États-Unis, l'Inde ou la Nouvelle Zélande. Il n'empêche, son cheptel représente 18% des disponibilités mondiales, en dépit des sécheresses cycliques qui l'ont affectées ces dernières décennies. Les cuirs et peaux figurent en bonne place des exportations du Maroc (120 millions de dollars d'exportations soit 60 milliards de F CFA, de chaussures et articles de maroquinerie), de l'Éthiopie (20 millions de dollars soit 10 milliards de F CFA d'exportations de cuirs fins et pré-tannés), le Nigeria (80 millions de dollars environ 40 milliards de revenus extérieurs tirés des produits du cuir).

On pourrait ajouter à cette liste, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et le Mozambique. Par ailleurs, plusieurs pays du Sahel où l'élevage occupe une place importante sont loin d'avoir exploité tout leur potentiel dans ce domaine : Niger, Burkina Faso, Sénégal, Mauritanie et Tchad. Selon une étude prospective de la FAO, les pays du Tiers-monde qui possèdent plus des deux tiers (2/3) du cheptel mondial, devraient voir leur part dans le commerce mondial du cuir croître d'ici l'an 2000, pour atteindre 50%. L'Afrique n'entend pas rester en marge du mouvement.

Si une grande part des exportations africaines se fait encore sous forme de pré-tanné et de cuirs bruts, c'est surtout de la transformation industrielle que l'Afrique attend les gains les plus significatifs. D'autant plus que, dans ce domaine, les technologies ne sont pas très sophistiquées, et restent accessibles. « En Asie, la fabrication

locale de chaussures a joué un rôle catalyseur dans l'industrialisation », commente l'expert britannique Anthony Clothier. Sous-entendu, l'Afrique pourrait suivre la même voie. De fait, plusieurs pays africains ont déjà amorcé le virage industriel. Contrairement à d'autres domaines d'activité économique où les gouvernements ont misé sur le gigantisme, les industries du cuir reposent pour l'essentiel sur des PMI. Fait significatif: leurs marchés ne sont pas seulement locaux. Beaucoup de ces PMI exportent vers des pays voisins, l'Europe, et même les États-Unis. Y compris des produits de haut de gamme. Et, de plus en plus, le savoir-faire de ces entreprises leur attire un volume de sous-traitance des maroquiniers européens.

DEUX PÔLES RÉGIONAUX

L'industrie africaine du cuir se concentre essentiellement sur deux pôles: le Maghreb où le Maroc, la Tunisie, et dans une moindre mesure l'Algérie disposent d'unités de transformation de forte capacité, et l'Afrique australe où les industries du cuir tiennent une place dans les économies du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud. Au Maroc par exemple, l'industrie du cuir, forte de 302 usines de tailles diverses, représente 4% des exportations manufacturières du pays. La maroquinerie marocaine bénéficie d'une réputation de qualité qui dépasse les limites du continent. 15.000 à 20.000 personnes travaillent dans ce secteur. En Tunisie voisine, les exportations de cuirs et peaux progressent depuis ces dernières années. Surtout, les exportations de produits finis ou semi-finis montent en puissance. Les autorités tunisiennes souhaitent voir ce secteur emprunter la même voie que le textile, c'est-à-dire jouer sur la proximité de la Tunisie avec l'Europe et la qualité de la main-d'œuvre pour attirer la sous-traitance. En Algérie ou le secteur a jusqu'ici bénéficié de moins d'attention de la part des gouvernements successifs, il existe néanmoins une industrie locale fédérée par l'EMAC (Entreprise nationale des manufactures de chaussures et maroquinerie). Une société d'État dont la production est essentiellement tournée vers la consommation nationale.

En Afrique australe, c'est le Zimbabwe qui dispose des unités de production les plus importantes. Les industries du cuir se sont développées à l'ombre du secteur minier, les industries locales se sont spécialisées dans la production de chaussures pour chantiers. Au total, le pays dispose de 4 ou 5 grandes tanneries, auxquelles s'ajoutent des petites unités plus artisanales. Plusieurs entreprises du secteur disposent d'une maîtrise complète de toute la chaîne de fabrication de chaussures et de produits de maroquinerie, à l'instar de la RK Footwear Manufacturing. D'autres pays voisins, dont notamment l'Afrique du Sud, le Botswana, la Zambie, la Namibie et le Mozambique, devraient voir éclore rapidement des industries du cuir. La région est riche d'un important cheptel qui comprend non seulement des bovins et des caprins, mais aussi des animaux «exotiques» comme le buffle et l'autruche, réservés aux produits de haute gamme, et donc générateurs de forte valeur ajoutée. «Néanmoins, il faudra dans beaucoup de cas, investir», note Anthony Clothier qui insiste: «excepté l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, les capacités de production en Afrique australe sont nettement sous-utilisées, et les ressources mal répertoriées».

En Namibie et au Mozambique, c'est la guerre civile qui a freiné ces dernières années le développement de ce secteur auxquels les experts de la Commission des Communautés européennes prédisent pourtant une rapide relance. «La matière première est abondante, les politiques économiques font la part belle aux investisseurs étrangers, et la main-d'œuvre est bon marché», expliquent-ils.

Une certaine proportions des peaux produites sur le continent est jugée de qualité médiocre par les industriels européens et asiatiques qui les repoussent. Selon une récente évaluation de la Commission des Nations unies pour l'Afrique, les pays africains pourraient engranger jusqu'à quatre milliards de dollars supplémentaires soit environ 20.000 milliards de F CFA chaque année, s'ils parvenaient à relever le défi de la qualité et à commercialiser la totalité de leur production.

Yves Aoulou (MFI)

UNITÉ ET PAIX

(Suite de la page 8)

tous les citoyens et leur promotion au développement. La solidarité et la justice sont des valeurs exigées pour mener à bon port toute tentative de développement. Pour bénéficier de cette unité et de cette paix, il nous faut déterminer des valeurs et des orientations auxquelles tout le monde croit, et qui décident chacun dans son agir pour l'ensemble. Cette attitude exclurait tout individualisme radical qui, à la fin, détruit la communauté. Dans un tel contexte, la justice, la solidarité, la dignité de l'homme, le partage réciproque ne doivent pas constituer seulement l'idéal d'un groupe restreint mais des objectifs pour toute la communauté.

C'est cela le prix de la paix » a précisé Mgr Ganyé.

Le pèlerinage de cette année a été une réussite totale dans son ensemble. Rien n'a été négligé quant à sa réussite: déplacement à pied, à bicyclette, en motos; voyage par train, voitures, camions, camions titans, et qui ont permis aux pèlerins venus d'horizons ou de paroisses divers d'expérimenter déjà, à leur manière, cette unité et cette paix à travers chants, danses, supplications et action de grâce en l'honneur de la Vierge Marie; la variété des

temps de piété: messes, chemin de croix, confession, procession au flambeau, adoration du Saint Sacrement, les chants priants des chorales Sainte-Cécile, Hanyé, Datcha et Bariba, la profonde homélie de Mgr Ganyé sans oublier l'aménagement des lieux toujours réconfortant grâce aux membres du CAGAD et aussi le service appréciable des scouts catholiques et des forces de sécurité quant au maintien de l'ordre et de la discipline tant à Dassa-Zoumé que dans le train pendant le voyage.

Que le nom du Seigneur, par Marie, en soit loué.

QUE RETENIR DE CE PÈLERINAGE ?

Ce qu'il faut retenir, c'est ce que la Conférence Episcopale du Bénin attend de chaque pèlerin: la réponse de chacun et de chacune à l'appel de Jésus par Marie à être là où il est, dans son milieu de vie, dans sa famille, sur son lieu de travail, et dans son pays, un véritable artisan d'Unité et de Paix.

Guy Doussou-Yovo
Modeste Anihouanou

DEUX NOUVEAUX PRÊTRES DE JÉSUS CHRIST DANS LA COMPAGNIE DES JÉSUITES POUR LA VIGNE DU SEIGNEUR

(Suite de la page 9)

munir de leur croix quotidienne, de leur joie et de leur fierté. Il les exhorte ensuite à ne pas se laisser à «ce qu'ils paraissent», à ce qui est superficiel, mais à construire, à toujours construire jusqu'à l'édifice. «Vous n'avez rien à craindre à la suite de ce Maître Tout-Puissant, continua-t-il, mais devenez, devenez toujours plus, et continuez d'être ses disciples en toutes occasions. Tout, pour la gloire de Dieu. Rien pour vous que de vous savoir amis de Dieu, amis de ce Maître. Élargissez votre cœur car Dieu aime celui qui donne joyeusement, et Dieu est assez puissant pour vous donner toute grâce, et même en surabondance, afin que vous ayez tout ce qu'il vous faut et que vous ayez encore du superflus.»

PRÊTRE DE JÉSUS CHRIST

L'homélie finie, les ordinands déclarèrent devant le peuple de Dieu leur intention vive et spontanée de s'engager définitivement à vivre, avec la grâce de Dieu, les exigences du ministère sacerdotal. Sous forme de serment, ils promirent obéissance

à Mgr Isidore de Souza et, à travers lui, au Pape et à leur supérieur.

Après la prostration qui est un rite par lequel les nouveaux prêtres, étendus de tout leur long reçoivent la bénédiction divine et l'assistance du Saint-Esprit en reconnaissant leur petitesse devant Dieu, qui seul peut les remplir de sa grâce, l'Archevêque de Cotonou leur imposa les mains: le supérieur de la compagnie des jésuites ainsi que tous les prêtres présents le firent de même. L'ordination sacerdotale prit fin par la prière consécatoire. Ces deux rites sont l'expression de la validité du sacrement de l'ordre.

Ainsi, les frères Charles Agbessi et Wilfrid Okambawa sont définitivement prêtres de Jésus Christ dans la compagnie des jésuites.

Unissons donc nos voix et prions pour ces nouveaux ouvriers de la vigne du Seigneur. Proclamons ensemble avec Mgr l'Archevêque de Cotonou et les nouveaux prêtres: «Je Te rends grâce Seigneur, Tu m'as ouvert les portes de ta maison».

Brice C. Ouinsou
Séminariste